

PROGRAMME DE FORMATION

Sauveteur Secouriste du Travail (SST) — Maintien et Actualisation des Compétences (MAC)

Dispositif Assurance maladie – Risques professionnels / INRS

Référence : SST.MAC

1. INTITULÉ DE LA FORMATION

Maintien et Actualisation des Compétences (MAC) du Sauveteur Secouriste du Travail, conforme au document de référence du dispositif SST de l'Assurance maladie – Risques professionnels / INRS.

2. CONTEXTE ET CADRE RÉGLEMENTAIRE

L'activité de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) est exercée par le salarié en complément de son activité professionnelle, dans l'entreprise ou l'établissement où il intervient. L'employeur doit assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des salariés (art. L.4121-1 du Code du travail), organiser les secours (art. R.4224-16) et garantir la présence de secouristes (art. R.4224-15).

La formation est conforme au document de référence du dispositif SST de l'Assurance maladie – Risques professionnels / INRS. Elle est dispensée par des formateurs SST certifiés, dans le cadre de l'habilitation de l'organisme.

ISTYA FORM est habilité par le réseau Assurance maladie – Risques professionnels / INRS sous le n° H37572/2025/SST-1/O/07.

Le certificat SST est valable 24 mois : son maintien nécessite le suivi d'un MAC avant l'échéance. En cas de dépassement, le salarié perd sa certification ; le suivi d'un MAC lui permet toutefois de la recouvrer.

3. PUBLIC VISÉ

Tout titulaire du certificat SST souhaitant maintenir et actualiser ses compétences de Sauveteur Secouriste du Travail.

4. PRÉREQUIS

- Être titulaire du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) : l'employeur s'assure que le salarié est titulaire du certificat en cours de validité.
- Savoir comprendre, parler, lire et écrire en français.

L'employeur s'assure du respect des conditions de prérequis (aptitude médicale, équipements de protection individuelle, titres, certificats et attestations requis) avant l'entrée en formation.

5. OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Maintenir et actualiser ses compétences d'intervention face à une situation d'accident du travail, en intégrant les évolutions techniques et réglementaires des conduites à tenir ;

- Maintenir et actualiser ses compétences de contribution à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise ;
- Valider les deux épreuves certificatives en vue du renouvellement du certificat SST.

6. DURÉE

- 7 heures (1 jour), en présentiel.

Possibilité d'ajouter du temps pour traiter des risques spécifiques de l'entreprise. Durée conforme au document de référence INRS et au catalogue tarifaire ISTYA FORM 2026.

7. MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS

- Formation en présentiel, en inter ou intra-entreprise.
- Effectif réglementaire : minimum 4, maximum 10 participants.
- Inscription selon le calendrier des sessions ; réponse sous 48 h après validation des conditions générales de vente.
- Fournir lors de l'inscription : noms, prénoms et dates de naissance des participants (enregistrement FORPREV).
- Lieu : en centre de formation (secteur Fréjus / Saint-Raphaël) ou en intra-entreprise.

8. MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Méthodes participatives et expérientielles : échanges, études de cas, mises en situation d'accidents simulés, partages d'expériences.
- Méthodes démonstratives et pratiques : démonstrations du formateur puis apprentissage des gestes de secours par chaque participant.
- Moyens : mannequins (adulte, enfant, nourrisson), défibrillateur de formation, matériel de simulation, PC, vidéoprojecteur, diaporamas, vidéos, documents INRS, livret pédagogique remis en version papier ou numérique.
- Possibilité d'ajouter du temps pour traiter des risques spécifiques de l'entreprise.

9. MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Évaluations formatives tout au long de la journée : mises en situation, quiz, retours du formateur.
- Épreuves certificatives conformes au référentiel de certification INRS, réalisées au moyen des grilles nationales : épreuve 1 — mise en situation d'intervention face à un accident du travail simulé ; épreuve 2 — questionnaire sur le cadre réglementaire de l'activité SST et sur les compétences en prévention.
- En cas de réussite aux deux épreuves : renouvellement du certificat SST via l'outil FORPREV, valable 24 mois.
- Certificat de réalisation et évaluation de satisfaction à chaud en fin de formation.

10. TARIFS

- Inter-entreprises : 195 € HT par personne.
- Intra-entreprise : 950 € HT par jour de session.

Tarifs conformes au catalogue tarifaire ISTYA FORM 2026, hors frais de déplacement éventuels. Pour toute configuration particulière : nous consulter.

11. ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Formation accessible sous conditions : contacter le référent handicap afin de préciser les besoins et d'étudier les aménagements possibles (adaptation des supports, assistance spécifique, matériel adapté).

Thibaut ASTOLFI, Référent handicap — 07 57 40 60 45 — tastolfi@istyaform.com

12. CONTACT

Personne à contacter : Nathalie SARFATI — 06 46 23 97 00 — nsarfati@istyaform.com

13. PROGRAMME DE FORMATION

Séquence d'ouverture

- Accueil, règlement intérieur, présentation du formateur et des objectifs ; tour de table.
- Retour d'expériences sur les actions menées en tant que SST en entreprise (interventions, actions de prévention).

Actualisation des compétences — Domaine de compétences 1

- Révision et actualisation des conduites à tenir : protéger, examiner, faire alerter ou alerter, secourir (compétences 1 à 5 du référentiel).
- Intégration des évolutions techniques et réglementaires du guide des données techniques INRS.
- Mises en situation d'accidents simulés avec l'ensemble des gestes de secours (dont défibrillateur et réanimation cardio-pulmonaire).

Actualisation des compétences — Domaine de compétences 2

- Rôle du SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise (compétences 6 à 8 du référentiel).
- Caractérisation des risques professionnels et actions de prévention : analyse de situations vécues par les participants.

Épreuves certificatives SST

- Épreuve 1 : mise en situation d'intervention avec analyse.
- Épreuve 2 : échange sur le cadre réglementaire et les compétences en prévention.

Séquence de clôture

- Questions-réponses, bilan de la formation, questionnaire de satisfaction, remise des certificats de réalisation.

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les compétences maintenues et les épreuves certificatives sont strictement conformes au document de référence et aux grilles de certification nationales en vigueur du dispositif SST. Les taux de réussite et de satisfaction sont disponibles sur simple demande.

14.1 — Validation

Renouvellement du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail, délivré par le réseau Assurance maladie – Risques professionnels / INRS, valable 24 mois. Hors CCP.

14.2 — Équivalence

Le titulaire d'un certificat SST en cours de validité est réputé détenir l'unité d'enseignement « Prévention et secours civiques » (PSC).

14.3 — Passerelle

Aucune : le MAC est le dispositif propre de renouvellement du certificat SST.

14.4 — Suite de parcours

MAC SST suivant sous 24 mois. Évolution possible vers la formation de formateur SST. Formations complémentaires en prévention : gestes et postures, équipier de première intervention.